

Gestion intégrée du Saint-Laurent : Création de la table de concertation régionale

Dossier de la rédaction de H2o
December 2014

Le

ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, annonce la création de la Table de concertation régionale (TCR) de la zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal. La mise en place et la coordination de cette TCR seront assurées par le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier grâce à un soutien financier de 625 000 dollars pour les cinq prochaines années, accordé dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

"Les changements climatiques constituent de grands défis en matière de gestion des ressources en eau. Pour les relever, la collaboration des intervenants locaux et régionaux est essentielle. Cette table de concertation régionale permettra aux différents intervenants de se donner une vision commune et d'harmoniser leurs actions afin de mieux protéger et valoriser la diversité des ressources du fleuve que recèle la région du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal", a affirmé le ministre.

La Gestion intégrée du

Saint-Laurent (GISL) est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs et des usagers pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème. Ce processus se concrétise par la mise sur pied progressive de 12 tables de concertation régionales (TCR) couvrant tout le parcours du Saint-Laurent et par la tenue du Forum Saint-Laurent, qui regroupe, chaque année, les acteurs touchés par ces enjeux. À ce jour, quatre tables de concertation régionales ont été créées, soit celles des régions des Îles-de-la-Madeleine, du sud de l'estuaire moyen, de Québec et du lac Saint-Pierre.

Le comité ZIP

Jacques-Cartier travaillera en étroite collaboration avec le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, Accès Fleuve/Comité ZIP Ville-Marie et le Comité ZIP des Seigneuries afin d'élaborer, dans un maximum de cinq ans, un plan de gestion intégrée régional (PGIR) représentatif des préoccupations et des priorités d'action locales. Dans le cadre des travaux de la TCR, l'organisme devra assurer une représentation équilibrée des divers utilisateurs et milieux intéressés, de concert avec ces trois organismes. Le traitement des eaux usées, les zones inondables, la réhabilitation des bandes riveraines, la conservation des milieux humides et la protection des sources d'eau potable font partie des enjeux susceptibles d'être abordés. Nul doute que les conséquences des changements climatiques et la nécessité d'établir des pistes d'adaptation animeront aussi les discussions de cette table de concertation régionale.

Environnement Québec - 05-12-2014